

Optimiser la gestion de la dette et de la trésorerie

Durée de la session : 7 heures

Domaine de formation : ELU0504 – Gestion de budget

Prérequis : Aucun prérequis

Public : Elus, collaborateurs d'élus, cadres administratifs, agents de la collectivité.

Une gestion rigoureuse de la dette et de la trésorerie constitue un levier stratégique pour sécuriser l'équilibre budgétaire et accompagner les investissements. Cette formation vous fournit les repères pour piloter efficacement ces deux composantes et arbitrer en connaissance de cause.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Maîtriser les principales règles applicables à la gestion de la dette et de la trésorerie
- Comprendre les enjeux et les fondements de la gestion de la dette et de la trésorerie
- Connaître les outils permettant d'optimiser la gestion de la dette et de la trésorerie
- Organiser des mises en concurrence pour obtenir des financements à court (lignes de crédit) et long terme (emprunts),
- Maîtriser les principes de négociation avec un partenaire bancaire
- Appréhender les différents risques liés au financement par la dette
- Impulser et suivre une politique de gestion active de la dette,
- Comprendre le fonctionnement des principaux produits financiers proposés aux collectivités territoriales
- Analyser son encours de la dette et mesurer son exposition aux risques de taux

Le programme :

Introduction

- L'évolution de la réglementation
- L'évolution des produits
- La diversification et la complexification des outils de financement
- *Atelier participatif et échanges de pratiques.

Le cadre juridique et les enjeux de la gestion de la dette

- La place de l'emprunt dans le financement des investissements
- Les règles budgétaires et comptables régissant le recours à l'emprunt
- Le cadre juridique de la gestion de la dette
- Les enjeux de la gestion de la dette
- *Exercices et cas pratiques sur les ratios et indicateurs d'endettement
- *Analyse de délibérations et de contrats bancaires

Le cadre juridique et les enjeux de la gestion de la trésorerie

- Les spécificités de la gestion de la trésorerie dans les collectivités
- Les relations entre gestion de la dette et gestion de la trésorerie
- Le cadre juridique de la gestion de la trésorerie
- Les exceptions à la règle d'interdiction des placements financiers
- *Analyse de contrats de ligne de trésorerie et de délibération de placement .

Les contrats bancaires

- Les principales dispositions des contrats bancaires
- Les critères de choix
- Les différents types de produits financiers
- Les mises en concurrence
- *Atelier participatif et échanges de pratiques
- *Analyse de contrats.

Les techniques de gestion active de la dette

- Les remboursements par anticipation et renégociation
- Les opérations de marché
- Les crédits structurés
- Le pilotage et le suivi : rapports annuels et tableaux de bord
- * Atelier participatif et échanges de pratiques
- * Cas pratique sur excel : évaluation des gains d'une opérations de renégociation.

La gestion active de la trésorerie

- Les objectifs de gestion de la trésorerie
- Les outils visant à réduire le niveau de la trésorerie
- Les outils pour réguler le niveau quotidien de la trésorerie : lignes de crédit et lignes de trésorerie
- Les tableaux de bord de pilotage
- *Atelier participatif et échanges de pratiques
- *Exemples de tableaux de bord
- *Simulation des gains d'une gestion active de la trésorerie sur excel

Les points forts de la formation :

- Une formation construite à partir d'outils de simulation
- De nombreux cas pratiques et échanges avec les participants
- La mise en avant de ratios et indicateurs

- Un formateur praticien expérimenté (plus de 20 ans), spécialiste des finances publiques, cadre territorial depuis plus de 30 ans, maitre de conférence associé et enseignant dans plusieurs universités

Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Ressources pédagogiques :

- Les participants ont accès à un ensemble de ressources pédagogiques numériques : supports projetés, documents d'analyse, études de cas, exercices et fiches méthodologiques.
- Ces ressources sont mises à disposition via l'extranet dédié avant, pendant ou après la formation, selon les besoins.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Les résultats attendus :

- À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation vous sera remise, elle précisera les objectifs visés, les dates, la durée.

Formateur : Monsieur Laurent GUYON

- Laurent Guyon, Cadre A+ de la fonction publique territoriale, il a exercé différentes missions pour tous types de collectivités et établissements publics. Il est également maitre de conférence associé et enseignants dans plusieurs universités. Il enseigne par ailleurs les finances publiques dans plusieurs masters professionnels (3ème cycle) en présentiel ou à distance (FOAD). Par ailleurs, il anime régulièrement des sessions de formation dans le domaine de la gestion financière, budgétaire et comptable des collectivités territoriales et au-delà des organismes publics (État, établissements publics nationaux...). Enfin, il rédige des ouvrages ou articles pour des publications professionnelles dans tous les domaines du management public local mais également sur des thématiques techniques et opérationnelles.



Financement et coût : (Tarif exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

■ Tarif – formation intra en présentiel ou en visioconférence – Deux options de financement :

- Par la collectivité (tarif groupe) : moins de 2 000 hab. : 1990 € TTC, de 2 000 à 5 000 hab. : 2 200 € TTC, plus de 5 000 hab : 2 400 € TTC
- Par le DIF ELU 400 € TTC (financement pris en charge par la Caisse des Dépôts).
- Les deux modes de financement DIF ELU et collectivité peuvent être combinés pour diminuer le coût à la charge de la collectivité.

■ Tarif – inscription individuelle en présentiel ou en visioconférence – Deux options de financement :

- 560 € TTC si prise en charge sur le budget de la collectivité
- 400 € TTC facturés à la Caisse des Dépôts (DIF Élu)
 - Inscription individuelle avec mobilisation du DIF Élu : Les élus peuvent s'inscrire directement via la plateforme officielle Mon Compte Formation. Cliquez sur le lien ci-dessous pour accéder à la session et déposer votre demande de financement.
https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/88982928900012_ELU0504-GL-CP03/88982928900012_ELU0504-GL-CP03

Nombre de participants :

- **Formation financée en tout ou partie par le DIF Élu** : conformément à l'arrêté du 12 juillet 2023 relatif au droit individuel à la formation des élus locaux, le nombre maximal de participants financés dans ce cadre est fixé à 15 par session.
- **Formation financée directement par la collectivité** (budget formation des élus) : le nombre de participants est déterminé en concertation avec la collectivité afin de garantir la qualité pédagogique, l'interactivité des échanges et l'atteinte des objectifs. Lorsque l'effectif envisagé dépasse 15 participants, des ajustements de durée, de format ou de modalités pédagogiques peuvent être proposés.
- **Pour les inscriptions individuelles en visioconférence : l'ouverture de cette session est garantie dès la première inscription.**

Modalités et délai d'inscription :

Les inscriptions à cette formation peuvent être réalisées :

- **Par une collectivité dans le cadre d'une formation groupe organisée en intra ou en intercollectivités.** Lorsque cette session est programmée, l'inscription est possible jusqu'à la veille de la formation, sous réserve de places disponibles et de la validation administrative du financement.
 - Lorsque cette formation est organisée à la demande d'une collectivité ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), la date et les modalités d'organisation sont définies d'un commun accord après validation du devis et de la convention de formation.
- **À titre individuel, notamment dans le cadre du dispositif DIF Élu ou d'un financement par une collectivité.**
 - Pour les inscriptions individuelles réalisées via la plateforme Mon Compte Formation, l'entrée en formation intervient après expiration du délai légal de rétractation de 11 jours ouvrés prévu par les conditions générales d'utilisation de la plateforme.
 - Pour les inscriptions individuelles en visioconférence : **après la finalisation de votre inscription, la date est fixée d'un commun accord, selon vos disponibilités et celles du formateur référent.** Une plage horaire est proposée le soir de 18h à 21h30 et toute la journée du samedi.

Accessibilité et référent handicap :

- Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifique pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.
- Le référent handicap de FDEL échangera avec vous sur votre besoin de compensation.

Pour nous contacter :

S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)

Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY

Téléphone fixe : 05 49 71 17 03

Téléphone mobile : 06 71 61 73 49

Adresse électronique : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr

Numéro de SIRET : 88982928900012

Conditions générales de vente sur le site : <https://www.formationdeseluslocaux.fr>



Notre organisme de formation est agréé par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021 pour dispenser des formations aux élus locaux

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine

Mise à jour jeudi 5 mars 2026